

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **23 janvier 2024**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **20**
de présents : **20**
de votants : **20**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Etaient présents :

BAYEUR Laurence, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME, GULINO Aline, Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations : /

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2024
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/01/2024

N° 10/2024 : Prêt relais lotissement « Grand Pré »

Dans le cadre du financement des travaux du lotissement « Grand Pré », la commune souscrit un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne, qui nous propose les conditions suivantes en vigueur.

CAISSE D'EPARGNE GRAND EST EUROPE

- **Prêt relais à Taux Fixe**
 - Montant** 200 000 €
 - Modalité de déblocage** au moins 2 000 € dans les 3 mois et dans un délai maximum de 6 mois après la signature du contrat par la Caisse Epargne
 - Durée** sur 2 ans
 - Remboursement anticipé** possible sans indemnité, avec un préavis d'un mois
 - Base de calcul** Exact/360
 - Délai de signature du contrat** 1 mois
 - Taux Fixe** sur 2 ans : 4,40 %
 - Remboursement** Paiement des intérêts trimestriellement et remboursement du capital à l'échéance
 - Commission d'intervention :** 300 € exigible à la date de signature du contrat

Ayant entendu l'exposé de Monsieur GULINO Eric, Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal, par **19 VOIX POUR, 1 CONTRE**

- **ACCEPTE** la proposition de la Caisse Epargne Grand Est Europe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats et avenants à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Eric GULINO

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le

ID : 057-200073609-20240123-DCM102024-DE



Secteur public | Entreprises | Logement Social | Economie Sociale | Immobilier



LA BANQUE DES DECIDEURS EN REGION

Proposition de financement : Prêt RELAIS

Commune de OGY MONTROY FLANVILLE

Contacts:

Véronique VINOT

Chargée d'Affaires CIL

Tél. : 03.87.21.31.70

Veronique.vinot@cegee.caisse-epargne.fr

Proposition du 12 Janvier 2024

Offre valable jusqu'au : 26 Janvier 2024

Réf : VV 009



CAISSE D'ÉPARGNE

Principes d'Emprunt

Les stratégies d'emprunt

- > L'emprunteur a la possibilité de choisir un prêt parmi plusieurs stratégies :
 - Stratégie « Taux fixe »
- > Chaque stratégie supporte un risque de taux
- > Le choix des caractéristiques d'un nouvel emprunt sera réalisé par l'emprunteur au regard des avantages et inconvénients de la stratégie elle-même, de ses objectifs et de l'exposition globale au risque de taux de son encours global

Responsabilité de l'emprunteur

- > Il appartient à l'emprunteur de solliciter les avis internes et externes qu'il estime nécessaires ou souhaitables, pour vérifier l'adéquation des stratégies de taux avec ses objectifs et ses contraintes.
- > Il incombe donc à l'emprunteur de procéder à une évaluation indépendante, notamment des aspects financiers, juridiques et budgétaires des offres de financement proposées, afin d'apprécier les mérites et risques de chaque stratégie envisagée.

Eléments présentés dans cette proposition de financement

- > Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marchés.
- > Les performances passées et les performances simulées ne garantissent pas les performances futures.
- > Nos offres restent valables pendant 2 semaines sous réserve de l'étude par nos services, dans ce délai d'un dossier dûment constitué et de l'acceptation de notre comité d'engagements. Passé ce délai, nous restons à votre disposition pour vous communiquer de nouvelles propositions actualisées en fonction des taux en vigueur lors de votre demande.

PRÊT RELAIS IN FINE

-  Montant : 200 000 €

-  Durée : Sur 1 an Taux Fixe : 4,20 %
 Sur 2 ans Taux Fixe : 4,40 %

-  Remboursement : paiement des intérêts trimestriellement et
remboursement du capital à l'échéance

-  Base de calcul : Exact/360

-  Modalité de déblocage : au moins 2 000 € dans les 3 mois et dans un
délai maximum de 6 mois après la signature du contrat par la Caisse
d'Epargne

-  Délai de signature des contrats : 1 mois

-  Remboursement anticipé : possible sans indemnité, avec un préavis d'un
mois

-  Commission d'intervention : 300 € exigible à la date de signature du
contrat

Commune de OGY MONTROY FLANVILLE

Proposition de financement Relais

Réf : VV 009 Relais

Donne une suite favorable à la proposition établie par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe :

- Nature du prêt :
- Pour un montant de :
- Sur une durée de :
- En périodicité :
- Au taux de :

Ne donne pas de suite favorable à la proposition adressée par la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et ce pour le ou les motif(s) suivant(s) :

.....
.....

Souhaite un rendez-vous avec un Conseiller Commercial :

- Nom de la personne à contacter :
- Fonction :
- Tél :
- Fax :
- Jours et horaires de permanence :

.....
.....

A retourner à :

CAISSE D'EPARGNE Grand Est Europe

Veronique.vinot@cegee.caisse-epargne.fr